

CHARTRE DU VOLONTAIRE

1. Introduction

L'orphelinat Annai Velanganni de Pondicherry accueille régulièrement des volontaires qui souhaitent vivre une expérience humanitaire et apporter une aide effective à l'équipe de l'orphelinat et donc aux enfants qui y sont accueillis. C'est une expérience humaine dans laquelle chacun donne et reçoit. L'objet de cette charte est d'apporter le maximum d'informations sur le « contrat » qui va lier le volontaire et l'orphelinat durant quelques mois afin de pouvoir en tirer la plus grande richesse. En signant le dossier de volontariat le candidat exprime sa volonté de service et s'engage à respecter les termes de ce document. Cela nécessite de la part du candidat une maturité suffisante et un réel esprit d'engagement.

2. Esprit d'engagement

Le volontaire fait une démarche entièrement bénévole. L'orphelinat accueille des volontaires pendant les vacances d'été des enfants soit en avril, mai et juin. Une candidature couvrant cette période de 3 mois est appréciée. Cela correspond à un travail à temps complet. Naturellement, un repos hebdomadaire et des congés raisonnables peuvent être pris en accord avec la direction en tenant compte des besoins des enfants.

3. Compétences

Le volontaire doit se sentir utile durant le temps qu'il consacre à l'orphelinat. Il doit donc pouvoir mettre son expérience en pratique pour le mieux-être des enfants. Toutes sortes de compétences sont utiles à l'orphelinat, mais les besoins prioritaires sont :

- Éducation : des connaissances et compétences éducatives et psychologiques sont indispensables tout en les adaptant au contexte indien.
- Animation de la vie quotidienne et des vacances: le volontaire devra prendre l'initiative d'organiser diverses activités, sorties, jeux, etc. en s'adaptant au rythme de vie des enfants et à la vie de l'orphelinat. L'animation est le rôle principal du volontaire pendant la période de vacances à Kodaikanal : une formation de type BAFA ou expérience équivalente est particulièrement appréciée.
- Technique : tout savoir-faire peut trouver un bon terrain d'expression auprès des enfants : musique, théâtre, sport, bricolage, etc.
- Langues : le français est indispensable. Une bonne maîtrise de l'anglais est très utile.

4. Vivre en Inde

L'orphelinat est situé en plein cœur d'un quartier résidentiel typiquement indien de Pondicherry. Créé par une religieuse Française, l'orphelinat est imprégné de culture Française. Tous les enfants sont anglophones, certains ont des notions de français. Le personnel de l'orphelinat est indien et majoritairement issu de milieu défavorisé. La nourriture est locale, principalement végétarienne. Le climat du Sud de l'Inde généralement très chaud et humide, est dur à supporter, particulièrement en période d'été (mai, Juin, Juillet). Comme dans tout le reste de l'Inde, la vie à Pondicherry est trépidante et bruyante. La culture indienne est très différente de la nôtre. Il est donc important de connaître quelques usages et de se conformer aux coutumes du pays. On ne se conduit pas, on ne s'habille pas en Inde comme en Europe. Comprendre le fruit de l'une des plus

anciennes civilisations du monde nécessite du temps que le volontaire n'a généralement pas. Il faut donc faire preuve d'une grande ouverture d'esprit et d'humilité. On peut aussi, avant le départ, consulter quelques livres ou quelques sites internet qui peuvent préparer ce contact. Ne pas hésiter à demander des informations et des conseils de lecture aux responsables du volontariat.

5. La vie de l'orphelinat

L'orphelinat est une grande collectivité composée d'une cinquantaine d'enfants et jeunes majoritairement des filles et d'une équipe d'une quinzaine d'adultes. Ce sont donc des personnes de sexe, d'âge, de langue, de passé, etc. différents qui doivent vivre ensemble 24 heures sur 24. L'orphelinat est une structure qui a ses objectifs, son rythme, ses horaires, son organisation du travail. Le volontaire se doit de respecter cette organisation et le travail des autres.

Certaines situations peuvent surprendre ou parfois même choquer un nouvel arrivant. Il faut, avant tout, essayer de les comprendre en se laissant le temps de les observer passivement. Ensuite, plutôt que de tout remettre en cause, il convient d'exprimer toutes les questions qui peuvent se poser et d'en discuter avec la directrice.

Parfois plusieurs volontaires sont présents simultanément, ce qui peut être un soutien et une aide pour chacun.

Comme la plupart des établissements sociaux en Inde, l'orphelinat a un caractère religieux, il est catholique. Les volontaires se doivent de le respecter. S'ils le veulent, ils peuvent participer aux prières et célébrations.

6. Bénéfices

Sur beaucoup de plans, vivre quelques mois en Inde et à l'orphelinat est une expérience très riche. Comme souvent dans de tels engagements humanitaires, on donne beaucoup mais on reçoit au moins autant : joie de se sentir utile et de le vérifier très concrètement ; découverte de l'intérieur de la culture d'un pays différent et, à juste titre, fascinant ; rencontre avec des enfants parfois difficiles mais toujours attachants ; partage d'une aventure humaine ; expérience de travail dans un contexte en dehors des normes habituelles.

Plusieurs dizaines de volontaires ont déjà œuvré à l'orphelinat depuis sa création. Pour la plupart le bilan a été très constructif et positif, pour eux comme pour l'orphelinat. Il peut arriver qu'un volontaire une fois rendu sur place ne supporte pas l'ambiance de l'orphelinat ou la vie en Inde. Il faut alors savoir accepter de se retirer. Cela n'est pas forcément un échec, mais une simple erreur d'estimation de l'engagement ou de ses propres compétences.

7. Conditions financières

Le volontariat est une offre désintéressée.

Le volontaire doit donc prendre en charge ses frais de voyage et prévoir son argent de poche sur place. Il devra être couvert par une assurance maladie et pouvoir justifier d'une assurance rapatriement sanitaire.

Il est logé et nourri à l'orphelinat.

Le montant du voyage peut représenter un obstacle pour un jeune qui n'a pas beaucoup de moyens. Il est toujours possible d'autofinancer partiellement ou totalement un tel projet en recherchant des « mécènes » (auprès des amis, des collègues, de la famille, etc.) ou en organisant

des manifestations soirée à thème, concert, etc.). En échange, par exemple, le volontaire peut tenir un « Blog » à destination des donateurs pour les faire partager un peu de son expérience. L'association n'a pas les moyens d'aider financièrement le voyage du volontaire mais elle peut soutenir un candidat en fournissant du matériel de communication et des conseils pratiques.

8. Procédure de demande de volontariat

Dans un premier temps, il est nécessaire de prendre contact auprès des responsables volontariat de l'association afin de vérifier le besoin de volontaires soit par mail soit par téléphone :

Rémi FLASSAYER 06 21 28 13 06

Adeline LYONNET 06 19 42 78 50

volontariat.aavo@gmail.com

Le cas échéant, les responsables demanderont de retourner le « dossier du volontaire » complété en donnant le maximum d'informations sur les motivations, les formations et les expériences.

Le candidat sera ensuite invité pour un entretien avec les responsables. Cette rencontre permettra de présenter de façon concrète l'orphelinat et ses besoins, et d'analyser avec le candidat l'adéquation de ses motivations avec les besoins de l'orphelinat.

L'accord final est donné par la direction de l'orphelinat après avis de l'association française.

Avant le séjour, dans la mesure du possible, le volontaire se mettra d'accord avec le responsable du volontariat en France et la directrice sur le contenu général de sa mission.

9. Compte-rendu de séjour

A l'issue de son séjour, il sera demandé au volontaire de partager son expérience avec les membres de l'association en rédigeant un bref compte rendu. Tout volontaire est également invité à témoigner oralement lors de l'assemblée générale qui suit son séjour.